

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Myriam de Léonardis	Présente
Représentant CR UT2J	Céline Lemercier	Présente
Co-directeur UPS	Pier-Giorgio Zanone	Présent
CLLE, UMR 5263	Hélène Giraud	Présente (retardée)
EFTS, UMR MA 122	Jean-François Marcel	Présent
Octogone-Lordat, EA 4156	Barbara Köpke	Présente
CERPPS, EA 7411	Maria-Teresa Munoz Sastre	Excusée, représentée par Patrick Raynal
LPS-DT, EA 1697	Brigitte Almudever	Présente
LCPI, EA 4591	Gérard Pirlot	Présent
CERCO, UMR 5549	Simon Thorpe	Présent
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	Excusée
CRESCO, EA 7419	Christine Mennesson	Absente
Personnel administratif	Katia Dago	Présente

Représentants des Etudiants	
Titulaires	
Laury Garnier	Excusée, représentée par Charlène Soubrier, suppléante
Aurélie Mouneyrac	Présente
Aurélie Pistono	Excusée, représentée par Nawelle Famelart, suppléante
Thana Benkessas	Présente
Adeline Calvayrac	Excusée, représentée par Rachid Oulahal, suppléant

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Absent
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Excusé, procuration à Pier-Giorgio Zanone
Professeur ESPE de Bordeaux	Patricia Schneeberger	Absente
Professeur Université de Bordeaux	Lyda Lannegrand	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
PREFAS Midi-Pyrénées	Florence Fondeville	Présente
Responsable des relations avec l'enseignement supérieur au CNES	Hubert Diez	Absent
Secrétaire Générale CAPEB 31	Véronique Vallée	Absente
Cellule valorisation de la recherche UT2J	Tania Garcia	Absente

Membres invités		
Représentante CR de l'UPS	Anne-Catherine Prats	Excusée
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	Présent
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Excusée

## **Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO**

**Jeudi 1<sup>er</sup> Décembre 2016 à 9h30**

Ordre du jour :

- 1- Présentation des nouveaux membres et composition du Conseil
- 2- Point d'information sur la mise en œuvre de la réforme du doctorat
- 3- Vote du compte-rendu du Conseil du 19 septembre
- 4- Modalités d'attribution des CDU pour l'année 2016-2017
- 5- Master Science Cognitives et projet TMBl

### 1 - Présentation des nouveaux membres et composition du Conseil

La Directrice de l'Ecole Doctorale souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : Céline Lemercier, représentante de la Commission Recherche de l'UT2J (qui remplace Jacques Py), et Julien Cegarra de l'INU Champollion, invité au titre de la direction de l'EA SCOTE (Sciences de la cognition, Technologie, Ergonomie), qui fait désormais partie du périmètre de CLESCO.

M.Raynal assiste aujourd'hui au Conseil au titre du CRPPS en tant qu'invité car seuls les directeurs d'unités votent.

Composition du Conseil :

L'arrêté du 25 mai 2016 fixe de nouvelles règles sur la composition du conseil de l'école doctorale.

Désormais, 60% de ses membres sont des représentants des établissements et des unités de recherche, dont au moins 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens.

Il est complété, à hauteur de 20% du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des doctorants élus et pour le reste, par des membres extérieurs à l'école doctorale, choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés.

D'autre part, sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Nous reverrons ces équilibres lors du prochain Conseil le 13 Janvier 2017.

Périmètre de l'ED CLESCO :

L'unité CRESKO a demandé à changer d'ED de rattachement car elle regroupe des sociologues, qui relèveraient donc plutôt du périmètre de l'ED TESC.

Sa Directrice, Christine Mennesson a fait des démarches auprès des Vice-Présidents des 2 établissements et de l'ED TESC, mais ce n'est pas encore acté.

Bureau de l'ED CLESCO :

Le Bureau compte 6 membres : Myriam de Léonardis , Pier-Giorgio Zanone, Brigitte Almudever, 2 représentants élus des doctorants. Comme Jacques Py ne fait plus partie du Conseil, il faut le remplacer au sein du Bureau.

Le Bureau traite les demandes de dérogation et de césure et prépare le travail du Conseil. Il se réunit 3 ou 4 fois par an. 2 candidatures émergent parmi les membres du Conseil : celle de Barbara Köpke et celle de Céline Lemerrier.

Ces candidatures sont soumises au vote du Conseil : Barbara Köpke est élue au Bureau de l'ED CLESCO (10 voix pour Barbara Köpke, 5 voix pour Céline Lemerrier, 1 vote blanc).

2- Point d'information sur la mise en œuvre de la réforme du doctorat

Les Ecoles Doctorales ont reçu un texte de Simone Bonnafous, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qu'elle a envoyé aux Présidents d'Université, et qui consiste en une foire aux questions sur l'application du nouvel arrêté. Or, certaines des réponses vont à l'encontre de certaines décisions prises par l'établissement.

La Commission Recherche doit se pencher sur ce texte. En attendant, ce point prévu à l'ordre du jour devra être revu lors d'un prochain Conseil.

3- Vote du compte-rendu du Conseil du 19 septembre

Les représentants élus des doctorants souhaiteraient qu'une mention précisant que « les propositions suivantes ont été discutées au sein du Conseil de l'Ecole Doctorale et transmises à la Commission Recherche » soit ajoutée sur le compte-rendu.

Le compte-rendu du Conseil du 19 septembre 2016 ainsi modifié est soumis au vote du Conseil et approuvé (1 ne prend pas part au vote, 15 oui).

#### 4- Modalités d'attribution des CDU 2017-2018

- Calendrier 2017 :

Le Conseil se réunira le lundi 3 juillet 2017 pour l'attribution des CDU.

Le dépôt du dossier complet devra être effectué à la DED, Bureau D 150B, mercredi 28/06/17 avant 12H dernier délai.

La date limite de soutenance du M2 pour pouvoir candidater au CDU est fixée au vendredi 23 juin 2017.

Rappel sur les conditions pour pouvoir s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année de doctorat (sans passer par la Commission de Dérogation) :

- 14 de moyenne au diplôme de M2
- Note de 14 au mémoire de M2
- Accord d'un directeur de thèse
- Accord du directeur de l'Unité de Recherche

Ces conditions s'appliquent donc aussi aux candidats au CDU.

- Modalités d'attribution des CDU :

Depuis quelques années, le contingent établissement est attribué chaque année aux ED. Pour CLESCO UPS, 2 CDU établissement sont attribués depuis 2015. Pour CLESCO UT2J, cela fluctue un peu. Il y a 2 ans, l'ED avait obtenu 9 CDU, l'année dernière 7. Cette année, l'ED devrait certainement bénéficier de 7 CDU car l'établissement dispose du même nombre de CDU que l'an dernier.

Il est rappelé que les CDU font partie de la masse salariale de l'établissement.

La procédure d'attribution est différente actuellement à l'UPS et à l'UT2J.

En amont du Conseil de juillet, l'UPS procédait à l'audition des majors des 5 masters pour attribuer 2 CDU. Le Conseil de l'ED examinait les candidatures proposées et votait pour les valider.

A l'UT2J, lors d'un Conseil antérieur, le nombre de CDU était réparti par unité de recherche en fonction de différents indicateurs : nombre d'enseignants chercheurs, nombre de doctorants inscrits, nombre de thèses soutenues...

Charge aux Unités de Recherche d'organiser en leur sein une audition en interne et de présenter les dossiers retenus et le classement au Conseil lors de la réunion pour l'attribution. Le Conseil votait et décidait de l'attribution.

Mais ce système présente des inconvénients:

- Il est hétérogène entre les 2 établissements
- Il peut être inéquitable. Des dysfonctionnements dans le classement des candidats au sein des Unités de Recherche ont été remontés à l'ED.
- Il a parfois fallu mettre en place une procédure différente en septembre pour prendre en compte une augmentation du contingent, ce qui est source d'iniquité.

C'est pourquoi la Directrice de l'ED propose au Conseil de modifier les conditions d'attribution.

Une possibilité est envisagée : l'audition des candidats par le Conseil. Et, dans ce cas, la possibilité d'attribuer en amont un nombre de candidats maximum par Unité de Recherche, en fonction de leur taille.

La responsable administrative de la DED présente pour information les procédures d'attribution des CDU des 2 autres ED de l'UT2J. L'ED ALLPH@ procède à une audition des candidats et détermine un quota de candidatures proposées en prenant en compte le nombre de doctorants inscrits des unités (trois tranches sont définies qui déterminent le nombre maximal de convocations par l'ED). L'ED TESC procède à une audition des candidats et détermine un quota de candidatures proposées en prenant en compte la moyenne des doctorants inscrits des unités (la tranche de 30 doctorants inscrits est retenue et des coefficients attribués aux unités de recherche en fonction de la moyenne des doctorants inscrits). De plus, 2 rapporteurs sont désignés pour évaluer les candidatures avant l'audition : 1 rapporteur choisi parmi les membres du Conseil et 1 rapporteur extérieur à l'ED choisi parmi un vivier de 3-4 spécialistes de la discipline proposé par les unités de recherche.

Le Conseil retient le principe de l'audition des candidats pour l'attribution des CDU 2017, mais n'est pas favorable à la désignation de rapporteurs.

Le format de l'audition s'articulerait autour de 10 minutes de présentation par le candidat du projet de thèse et de l'insertion dans l'équipe (avec diaporama) et de 10 minutes de questions.

L'audition de 16 candidats représenterait 6h d'audition et 1h de délibération du Conseil.

Le Conseil de l'ED est attaché à la répartition a priori du nombre de candidats auditionnés par unité de recherche car elle garantit la diversité en représentant chaque unité. Il faudra donc fixer le nombre de candidats que peut présenter une unité en fonction de divers critères. Le Conseil peut s'appuyer sur l'état des lieux déjà effectué l'année dernière pour la répartition des CDU 2016 cf compte-rendu du 13/05/2016 (nombre d'encadrants réels par Unité de Recherche en avril 2016, nombre de doctorants inscrits en 2015/16, nombre de thèses soutenues sur le quinquennat, taux d'encadrement : nombre inscrits/nombre d'encadrant).

L'UPS va réfléchir au nombre de candidats qu'il souhaite présenter (3 pour l'instant).

Les votes sur le calendrier, sur le principe de l'audition et le format de l'audition, ainsi que sur la répartition par unité de recherche sont différés à janvier pour permettre à la Commission des thèses de l'UPS de prendre connaissance de ces principes.

- Requête des élus doctorants pour exercer leur droit de vote pour l'attribution des CDU :

Jusqu'à présent, les élus doctorants ne votent pas pour l'attribution des CDU suite à une restriction décidée par le Conseil CLESCO en 2011, motivée en particulier par la crainte de pressions des directeurs. Le Conseil en avait redébatu en 2016, mais les élus doctorants ne sont pas d'accord avec la décision prise.

Ils s'appuient sur la réglementation qui précise que les élus doctorant font partie du Conseil, ce qui implique à leur sens qu'ils participent à toutes les décisions et votes, y compris pour l'attribution des

CDU. S'ils sont effectivement déjà confrontés à des pressions des directeurs de thèse et d'unités pour certains votes de l'ED, ils ont la possibilité de passer le relais aux suppléants pour certains votes et se proposent quoi qu'il en soit de ne pas prendre part au vote en cas de conflit d'intérêt. Enfin pour répondre à l'argument de légitimité qui impose une évaluation par des pairs (un candidat au CDU ne pouvant être évalué par un doctorant non encore titulaire du titre de docteur), les élus doctorants rappellent qu'ils font déjà partie de la commission de dérogation qui statue sur la réinscription des doctorants.

Le droit de vote des élus doctorants lors de l'attribution des CDU sera soumis au vote du Conseil en janvier au même titre que les autres modalités.

#### 5- Master Science Cognitives et projet TMBI

S. Thorpe souhaite solliciter l'ED CLESCO sur le projet TMBI.

Le projet Toulouse Mind and Brain Institute, porté par l'UFT-MIP, a été classé 12<sup>ème</sup> ex-aequo sur 36 lors du 1<sup>er</sup> appel et n'a pas été retenu.

Le 2<sup>ème</sup> tour pour financer 5 projets supplémentaires se termine jeudi 8 Décembre

Les points négatifs suivants ont été relevés par les experts:

- Ce projet pluridisciplinaire a été considéré comme pas assez large car il n'inclut pas certains domaines SHS comme la philosophie, la linguistique, l'anthropologie, la sociologie...M. Thorpe lance donc un appel à tous les Directeurs d'unité.
- Un problème sur l'articulation Master/Doctorat a été souligné car le projet ne ciblait pas assez les doctorants. Sur ce second point, M. Thorpe souhaiterait s'appuyer sur l'ED CLESCO et demande à la Directrice de l'ED CLESCO d'écrire une lettre d'intention et de soutien favorable à l'accueil de ces étudiants parmi les doctorants de l'ED.

La Directrice rappelle que certaines unités rattachées à l'ED CLESCO ne travaillent pas sur les domaines et mots-clés du projet, mais que, par contre, certains domaines relèvent d'autres Ecoles Doctorales (sociologie et anthropologie et TESC par exemple), dont il conviendrait donc de se rapprocher. D'autre part, l'inscription à l'ED CLESCO des doctorants appartenant à des unités de recherche rattachées à l'ED est de droit.

La séance est levée à 12h20.